

SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 20 mars 2019
HEURE : 16 h 00
LIEU : Salle des comités, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vicki-May Hamm, préfète suppléante, Magog
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Patrick Leblond, Stukely-Sud
Lisette Maillé, Austin
Martin Primeau, Canton de Hatley

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Alexandra Roy, chargée de projets

Était absent : Jacques Demers, préfet

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et présences**
- Renonciation aux formalités de l'avis de convocation
 2. **Adoption de l'ordre du jour**
 3. **Évaluation**
Terrains objet d'une servitude de conservation
 4. **Développement économique, social et culturel**
Volet économique
- Recommandations du CIC / Entérinement, le cas échéant
 5. **Affaires nouvelles**
 6. **Levée de la séance**
-

OUVERTURE ET PRÉSENCES

En l'absence du préfet, la préfète suppléante Vicki-May Hamm préside la rencontre. Elle souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis elle procède à l'appel des présences.

Les membres présents renoncent aux formalités de l'avis de convocation prévues au Code municipal. Le préfet Jacques Demers a également renoncé à l'avis de convocation par écrit, lequel document est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU
ET RÉSOLU**

96-19

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

ÉVALUATION

TERRAINS OBJET D'UNE SERVITUDE DE CONSERVATION

M. Jacques Marcoux, maire du Canton de Potton, ainsi que Jean-Pierre et Maire-Hélène Cadrin, évaluateurs, se joignent à la rencontre.

Le secrétaire-trésorier fait un bref rappel du dossier. Tel que recommandé par le comité administratif, la MRC a mandaté un avocat pour préparer un avis technique sur une demande de révision du rôle d'évaluation déposée par Ruitter Valley Land Trust, pour une propriété sous statut de conservation située dans la municipalité de Potton.

Me Wayland est contacté par téléphone, puis les membres discutent du contenu de l'avis juridique. Pour l'instant, les tribunaux sont fortement tentés d'appliquer la présomption de valeur nominale dès qu'une restriction importante affecte l'utilisation d'un immeuble. Toutefois, cette présomption pourrait être contestée devant les tribunaux lorsqu'un propriétaire met lui-même son terrain sous statut de conservation, puisqu'il reste maître de ses usages.

La discussion avec Me Wayland se termine.

Mme Cadrin présente la liste révisée des terrains avec servitude de conservation dans la MRC de Memphrémagog. Les valeurs foncières totalisent un peu plus de 37 millions de dollars.

Mme Hamm souligne que l'UMQ et la FQM pourraient offrir un soutien financier à la MRC, mais le secrétaire-trésorier rappelle que les montants sont minimes par rapport au coût estimé de la démarche juridique.

Mme Maillé propose de solliciter le soutien des autres MRC touchées par le phénomène. M. Cadrin rappelle qu'il n'y a pas lieu de s'opposer au principe de mise en conservation des territoires naturels, mais qu'une planification à l'échelle régionale, ainsi qu'une assurance de protection à perpétuité sont essentielles.

Il y a discussions. Puis, considérant les répercussions que pourrait avoir un jugement du TAQ sur l'ensemble de la situation prévalant dans la MRC au regard des terrains objet d'une servitude de conservation, les membres privilégient l'option :

- D'appuyer la municipalité du Canton de Potton dans la contestation devant le TAQ dans la mesure où elle est favorable à la démarche;
- D'offrir à la municipalité de partager les frais associés à cette procédure juridique, à hauteur de 50 %, jusqu'à concurrence de 25 000\$;
- De solliciter l'appui financier des unions municipales, le cas échéant.

M. Marcoux et M. et Mme Cadrin quittent la rencontre.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

VOLET ÉCONOMIQUE

Recommandations du CIC / Entérinement

La conseillère Vicki-May Hamm se retire.

Dossier FLI / CIC – 109 (19-0010)

Recommandations du CIC / Dossier FLI / CIC-109

Considérant que ce dossier a fait l'objet d'un examen par le comité d'investissement commun et que ce dernier en recommande le financement;

**97-19 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
ET RÉSOLU**

De confirmer un soutien financier au Dossier FLI / CIC – 109 (19-0010) et d’octroyer un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) provenant du Fonds local d’investissement (FLI), selon les conditions prévues par le comité d’investissement commun et inscrites au protocole d’entente.

ADOPTÉ

Recommandations du CIC / Dossier 19-0010 Jeunes promoteurs

Considérant que les membres du comité d’investissement commun ont procédé à l’analyse du dossier Jeunes Promoteurs 19-0010 et recommandent le financement du projet;

**98-19 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
ET RÉSOLU**

D’entériner la recommandation du CIC concernant le dossier Jeunes Promoteurs 19-0010 et d’octroyer une aide financière de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) à Mme Vanessa-May Latulippe (Boutique L’Héritage), conformément aux conditions prévues par le CIC. Une somme de 4 170 \$ sera prise à même les surplus accumulés non affectés du Fonds Jeunes Promoteurs et le solde résiduel au Fonds de développement du territoire (fonds Jeunes Promoteurs).

ADOPTÉ

La conseillère Vicki-May Hamm rejoint la rencontre.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est discuté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller *Vincent Gérin* propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier

Préfet